Regierung
der Deutschsprachigen
Gemeinschaft Belgiens

Ostbelgien

MINISTER
FÜR BILDUNG, FORSCHUNG
UND ERZIEHUNG

HARALD MOLLERS

Aux parents des élèves fréquentant
l'enseignement fondamental en Communauté
Germanophone

Eupen, le 16 avril 2020

Notre référence :HM/MP/1593

Pandémie COVID-19 : Suite de l'année scolaire

Chers parents,

Depuis plusieurs semaines, la pandémie COVID-19 détermine nos vies dans une mesure jamais vécue auparavant. Cette crise exceptionnelle perturbe notre vie familiale, sociale et professionnelle. En raison de la suspension des cours, la vie scolaire telle que nous l'avons connue jusqu'à présent a également fondamentalement changé.

Le changement de l'enseignement classique vers l'enseignement à distance représente pour nous tous – écoles, parents, élèves et responsables de l'enseignement - un grand défi. Au courant de ces premières semaines, nous avons pu constater que nous nous efforçons tous à relever ce défi pour y arriver. Nous essayons tous, de compenser l'absence des cours en classe de manière positive et constructive.

En tant que parents, vous avez un rôle essentiel à jouer et cela peut s'avérer difficile puisque vous avez également vos occupations professionnelles et/ou charges familiales à assumer. Je suis tout à fait conscient du fait que vous essayez tous de gérer la situation dans des conditions difficiles. **C'est pour cela que je vous remercie pour le soutien que vous apportez.**

Le conseil national de sécurité a décidé ce 15 avril 2020 que les cours resteront suspendus jusqu'au 3 mai 2020 inclus. Cela implique qu'en principe les élèves ne fréquenteront pas les écoles jusqu'à cette date. Si toutefois les enfants ne peuvent pas être pris en charge à domicile, les écoles organiseront également une garderie après les vacances de Pâques. Les informations actualisées quant à l'organisation de ces garderies dans les écoles ou de la prise en charge dans les centres extra-scolaires et concernant le transport scolaire des élèves se trouvent dans le document FAQ sur le site web de

Klötzerbahn 32
B-4700 Eupen

TELEFON +32 (0) 87 / 596 462
TELEFAX +32 (0) 87 / 557 055

E-MAIL kab.mollers@dgov.be
WEB www.ostbelgienlive.be

UNTERNEHMENSNUMMER
BE 0332.582.613

l'enseignement de la Communauté Germanophone :
www.ostbelgienbildung.be/coronavirus

En tant que ministre de l'enseignement, je suis responsable de l'instruction scolaire de vos enfants. Pour moi, il est très important de veiller à ce que les enfants ainsi que les jeunes ne subissent pas trop de préjudices à cause de cette crise.
D'une part, l'enseignement à distance sert à assurer le droit à l'enseignement de vos enfants et d'autre part, aucun enfant ne devrait être défavorisé parce qu'il ne dispose pas de l'équipement nécessaire ou/et du soutien pédagogique suffisant.

Enseignement à distance

Le conseil national de sécurité n'a pas encore annoncé si et quand les cours reprendront dans le courant de cette année scolaire.
Par conséquent, j'ai demandé aux écoles de préparer des travaux et exercices, permettant à vos enfants de se préparer de manière autonome à l'acquisition de nouvelles compétences et contenus. Les écoles tâcheront de vous faire parvenir ces travaux après les vacances de Pâques soit sous forme digitale, soit imprimés si nécessaire.
Chaque élève devra faire le programme obligatoire et peut s'il le désire faire un programme optionnel supplémentaire. Les enseignants s'efforceront de préparer ces travaux de façon que les élèves puissent travailler le plus possible en autonomie.
Ils tâcheront également de donner un feedback constructif aux élèves par rapport aux travaux effectués et de les accompagner de manière active dans leur apprentissage.
Les modalités et la fréquence de ces feedbacks seront fixés par les écoles.

Il est également demandé aux écoles de veiller à réduire le soutien des parents à un minimum et de de tenir compte de l'âge et des possibilités des élèves lorsqu'ils préparent les travaux et exercices.

Je voudrais insister sur le fait qu'il s'agit bien d'une **préparation** à l'enseignement qui aura lieu en classe dès que possible et pas du remplacement de ces cours à l'école.
Les enfants devraient, dans un premier temps, travailler les supports fournis par les enseignants pour acquérir de nouvelles compétences et contenus. Dans un deuxième temps, ces compétences et matières seront retravaillés en classe avec l'enseignant dès la reprise des cours. Le travail préparatoire devrait servir à compenser plus rapidement le temps perdu.

Comme les écoles primaires n'ont pas la possibilité de compenser la suppression des cours l'année scolaire à venir pour les élèves des 6e années, il a été demandé à leurs

enseignants de concentrer leur attention sur les élèves de 6e année et d'apporter un soutien particulier aux élèves dans l'acquisition des compétences essentielles afin de garantir que la transition vers l'école secondaire se fasse en douceur et qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire. Les écoles secondaires ont été informées que les élèves du primaire n'auront probablement pas acquis toutes les compétences en raison de la suspension des cours. Les enseignants du secondaire tiendront compte de cette situation particulière et accompagneront les élèves au cours de la prochaine année scolaire en fonction de leur niveau de compétence.

Les écoles ont été appelées à prendre en compte les besoins individuels des élèves et d'enseigner de manière différenciée, et ce pendant l'enseignement à distance et au moment de la reprise des cours.

Pour les enseignants cette situation actuelle représente également un défi. Ils font tous les efforts nécessaires pour soutenir les élèves dans l'acquisition des compétences. Je voudrais également les remercier pour cela !

Je souhaiterais prier les parents de soutenir les écoles au mieux en mettant en œuvre les conseils suivants :

- Aidez votre enfant à organiser sa journée et à créer un cadre qui facilite l'apprentissage pour qu'il puisse s'occuper des travaux et exercices.
- Evitez de surcharger l'enfant. Pendant cette phase, l'enfant ne devra pas savoir résoudre tous les exercices, mais il est important qu'il se prépare à la reprise des cours.
- Le temps de travail doit être adapté à l'âge de l'enfant de façon à réserver suffisamment de temps pour le jeu et d'autres activités.
- Dans la mesure du possible, veillez à faire travailler l'enfant de façon autonome. **Vous ne devez pas reprendre le rôle de l'enseignant.**
- Adressez-vous à l'enseignant concerné si vous avez des questions et faites-lui savoir si votre enfant ne sait pas résoudre les exercices demandés ou si vous avez l'impression que le volume de travail n'est pas adapté.
- La communication entre parents et enseignants est dans la situation actuelle plus important que jamais. N'hésitez pas à vous adresser en toute confiance à l'école si vous avez des difficultés liées à l'enseignement à distance ou si vous avez des questions. Les informations que vous recevez de la part l'école de votre enfant restent pertinentes (lettres d'information ou feedbacks des écoles, par exemple)

Regierung
der Deutschsprachigen
Gemeinschaft Belgiens

Ostbelgien

MINISTER
FÜR BILDUNG, FORSCHUNG
UND ERZIEHUNG

HARALD MOLLERS

Evaluation des acquis

En raison de la suspension des cours, les enfants ont perdu du temps précieux consacré à l'apprentissage. Si le conseil national de sécurité décide que les cours reprennent avant la fin de l'année scolaire, ce qu'il n'a pas encore fait jusqu'à présent, le temps restant ne devrait pas être consacré aux examens (préparation et épreuves), mais plutôt à l'apprentissage. Ainsi, après l'éventuelle reprise des cours cette année scolaire, les cours auront lieu tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés jusqu'au 30 juin 2020 inclus.
Les examens ne seront pas organisés dans les écoles primaires et il n'y aura pas de jours fériés supplémentaires (comme par exemple le 22.05.2020).

Le bulletin du mois de juin sera **impérativement** basé **sur l'évaluation du travail effectué en classe** depuis la remise du dernier bulletin ainsi qu'avant et après la suspension des cours. L'évaluation portera donc exclusivement sur les compétences acquises à l'école.

Le conseil de classe prendra toutes les décisions concernant la réussite de l'année scolaire sur la base du travail de l'année scolaire. En cas de doute, la décision sera favorable à l'élève vu les circonstances exceptionnelles.

A travers tous ces efforts de maintenir les cours de manière alternative, nous ne devons pas perdre de vue que l'instruction des enfants est précieuse, que leur bien-être est impayable ! C'est vous qui devez veiller à ce que votre enfant puisse bien vivre la suspension des cours, la distanciation sociale et les mesures de confinement. L'école aura le devoir de tenir compte des acquis et des éventuelles lacunes des élèves et de les prendre en charge de manière adéquate.

Je vous remercie pour votre collaboration !

Sincères salutations

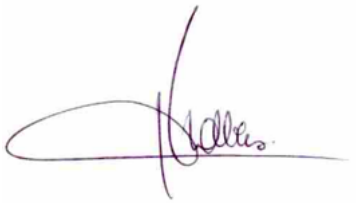

Harald Mollers
Ministre